

La publication de ce procès-verbal est autorisée sous réserve de l'approbation du conseil lors d'une séance subséquente.

17-08-2026 PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cléophas, tenue à l'Hôtel de Ville, situé au 356, Principale, le 17 août 2026 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire.

Sont également présents: Monsieur Bruno Gauvin, conseiller au siège #1
Monsieur Stéphane Boulanger, conseiller au siège #2
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5
Madame Nadine Gagné, conseillère au siège #6

Secrétaire d'assemblée: Madame Katie St-Pierre
Directrice générale et greffière-trésorière

1. MOT DE BIENVENUE

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

125-08-2026

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification par un/e ou des conseillers/ères.

- 1. MOT DE BIENVENUE
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4. ADMINISTRATION
 - 4.1 Législation
 - 4.1.1 Modification du calendrier des séances du conseil
 - 4.1.2 Conditions relatives à la prise en charge du cimetière
 - 4.1.3 Avis de motion
 - 4.1.4 Adoption du projet de règlement numéro 276 sur la gestion contractuelle
 - 4.2 Procès-verbal / Résolution
 - 4.1.1 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2026
 - 4.2 Finances
 - 4.2.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 4.3 Demandes et invitations
 - 4.3.1 Association du cancer de l'Est du Québec
 - 4.4 Divers
 - 4.4.1 Soumission – Carnet de santé – Hôtel de Ville
 - 4.4.2 Soumission – Carnet de santé – CPÉSTP
- 5. VOIRIE
 - 5.1 Programmation de voirie 2026 – 2027
- 6. URBANISME
 - 6.1 Mandat au service d'aménagement et d'urbanisme pour réglementer l'utilisation des moulins à scie en zone urbaine
- 7. DÉVELOPPEMENT
 - 7.1 Bilan de la randonnée de VTT – 20 juin 2026
 - 7.2 Fête 22 août - Annulée
- 8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES
 - 8.1 Consommation d'eau potable – Juillet 2026

- 8.2 Adoption de la démarche de gestion des actifs municipaux
- 8.3 TECQ 2024-2028 – Clôture station d'eau potable
- 8.4 Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia
Bilan de l'eau
- 8.5 Démission de M. Nelson Sirois, opérateur en eau potable et usées
- 9. RAPPORT DES ÉLUS(ES)
- 10. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL
 - ❖ 14 septembre 2026 à 19h30
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE LA RÉUNION

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4. ADMINISTRATION

4.1 LÉGISLATION

126-08-2026

4.1.1 Modification du calendrier des séances du conseil

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu de modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 afin que la séance prévue le 5 octobre 2026 soit reportée au 12 octobre 2026, en raison de la tenue d'une élection provinciale. Un avis public informant les citoyens de cette modification leur sera acheminé et sera également publié sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

127-08-2026

4.1.2 Conditions relatives à la prise en charge du cimetière paroissial

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Cléophas est actuellement en démarche afin de prendre possession du cimetière;

ATTENDU que la Municipalité devra assumer, à compter du transfert, l'ensemble des responsabilités liées à la gestion, à l'entretien courant, aux réparations et aux imprévus pouvant survenir dans le futur;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité que les sommes accumulées par la Fabrique suivent le transfert de cette responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu:

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Cléophas confirme que son intention de prendre possession du cimetière est conditionnelle au transfert, par la Fabrique, de l'ensemble des sommes disponibles et réservées à l'entretien du cimetière.
- **QUE** ces sommes soient remises à la Municipalité afin de constituer un fonds destiné à l'entretien courant du cimetière, aux réparations majeures ainsi qu'aux dépenses imprévues pouvant survenir au fil des ans.
- **QUE** monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à négocier, signer et transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Cléophas, tous les documents requis afin de compléter le transfert du cimetière, incluant notamment le contrat de cession.
- **QUE** cette position soit transmise à la Fabrique dans le cadre des discussions entourant la cession du cimetière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

128-08-2026

4.1.3 Avis de motion - Règlement numéro 276 sur la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Stéphane Boulanger, conseiller, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté le règlement numéro 276 sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

129-08-2026

4.1.4 Adoption du projet de règlement numéro 276 sur la gestion contractuelle

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux*, RLRQ c. C-65.01 (ci-après la « LCOM ») oblige les municipalités à adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet l'article 9 de la LCOM de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM;

ATTENDU qu'en conséquence, les articles 30 et 80 de la LCOM ne s'appliquent plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE le maire mentionne que le présent projet de règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions par procédure ouverte en vertu de l'article 29 de la LCOM, ce seuil étant, depuis le 1^{er} janvier 2026, de 139 000 \$, lequel seuil est ajusté selon l'inflation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 276 sur la gestion contractuelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.2 PROCÈS-VERBAL / RÉOLUTION

130-08-2026

4.2.1 Adoption du procès-verbal du 6 juillet 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet dernier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu:

- D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

4.3 FINANCES

131-08-2026

4.3.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 17 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et greffière-trésorière;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Morin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'en autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (CHÈQUES ET DD)

Nom	Descriptif	# Facture	Total
Julie Bérubé	Médiaposte (eau potable)	620194-01	40.35
Hydro-Québec	Éclairage public	643303252653	226.71
Julie Bérubé	Matériaux (eau potable)	3135075	105.76
Hydro-Québec	CPÉSTP	662203205590	382.34
Hydro-Québec	Camping	655003470866	267.40
Hydro-Québec	Champ d'épuration	627103289780	98.04
Hydro-Québec	Hôtel de Ville	683803090884	470.50
Hydro-Québec	Garage	683803090885	96.48
Hydro-Québec	Système de pompage	683803090886	401.13
Hydro-Québec	Station de pompage	683803090887	107.16
Hydro-Québec	2 ^{ième} compteur CPÉSTP	612703375033	73.68

COMPTES DÉJÀ PAYÉS (VISA # 45)

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Maxi	Eau	234477	29.20	385.66
Petro-Canada	Essence (camion et bidon)	744119	157.60	
		754795	165.32	
Open AI	juil-26	2607	33.54	

COMPTES À PAYER

Nom	Descriptif	# Facture	Montant	Total
Alyson Design & Multimédia	Affiche «Limites municipales»	944670	---	201.21
Amén. Lamontagne	Abat-poussière	58463	---	5 576.29
Buropro Citation	Photocopieur au 25 juillet 2026	486884	---	349.80
Code Ducharme	MAJ 26-27 off. mun.	363133	---	120.23
Home hardware	Engrais	1860	18.39	111.47
	Arrosoir	2069	10.34	
	Engrais	6170	18.39	
	Engrais	6262	41.37	
	Coupe-herbe	5939	22.98	
Maurice Desjardins	Rép. mât champ d'épu.	16440	---	414.02
Duguay mécanique général	Câble, anneau (radar)	34022	11.14	23.79
	Acc. broyeur tracteur	34 559	12.65	
Épicerie R. Berger	Produit alimentaire	4087637	---	68.26
Lavery	Serv. avocat forf. au 30 juin 2026	1745829	---	1 379.70
FM Sport Amqui	Lunette de sécurité	20685	18.56	56.56
	Mat. débroussailleuse	21128	38.00	
Fond d'information sur le territoire	Mutation Juin et juillet 26	30383734	6.00	48.00
		30403860	6.00	
		30409427	6.00	
		30436548	6.00	
		30484067	6.00	
		30505384	6.00	
		30509882	6.00	
		30511049	6.00	

H2LAB	An. eau potable	26008245	203.79	536.35
	An. eaux usées	26008246	332.56	
Hamster	Fourniture bureau	8620	53.29	469.87
		8621	172.00	
		8560	91.99	
		8556	152.59	
Centrap	Fourniture bureau	40958	---	80.48
Jos Lefrançois 2008 inc.	Niveleuse trajet complet	80064	4 858.44	8 981.97
	MG20 (rang 7)	80093	1 937.57	
	Niveleuse (ajust.)	20134	2 185.96	
Loisirs St-Cléophas	Mat. ent. parc			198.22
MRC de la Matapédia	Téléphonie IP, Licence, etc.	35772	694.79	1 444.79
	Hon. urbanisme	35731	750.00	
Pelletier Bio.	Juillet 2026	288	---	3 209.72
Pharmacie Hallé & Mc Nicoll	Fourniture bureau	123339	---	12.03
Propulse énergies	Diesel tracteur	530020	---	686.03
Sani-Manic	Vidange fosses septiques (11)	82949	3 414.76	4 545.25
	Net. trappe égout	088997	1 130.49	
Signal	Dos d'âne et signalisation	148414	---	1 278.87
Gilbert Sirois	Rte Raymond (castor)	13	---	380.80
Telus	Cell juillet 2026	250726	---	89.71

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que la municipalité dispose des crédits budgétaires ou extrabudgétaires suffisants pour assumer le paiement des dépenses mentionnées ci-haut.

Katie St-Pierre,
Directrice gén. et gref.-trés.

4.4 DEMANDES ET INVITATIONS

132-08-2026

4.4.1 Association du cancer de l’Est du Québec

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu à l’unanimité que le conseil municipal que le conseil municipal ne puisse malheureusement pas donner suite à la demande d’appui financier présentée par l’Association du cancer de l’Est du Québec pour les services offerts à la population par l’Hôtellerie Omer-Brazeau, considérant que le budget municipal prévu à cette fin est entièrement épuisé pour l’année en cours.

Adoptée à l’unanimité des conseillers municipaux présents

5. VOIRIE

133-08-2026

5.1 Adoption de la programmation des travaux de voirie 2026-2027

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte la programmation des travaux de voirie pour les années 2026 et 2027, telle que présentée et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Katie St-Pierre, ainsi que monsieur Alex Gagnon, employé municipal, soient autorisés à planifier, à coordonner et à faire exécuter lesdits travaux selon l'ordre des priorités établi dans la programmation et dans le respect des budgets autorisés par le conseil;
- **QUE**, par la présente résolution, les dépenses relatives à ces travaux soient autorisées, dans les limites des budgets adoptés, et ce, jusqu'à l'adoption d'une nouvelle programmation des travaux de voirie en 2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

6. URBANISME

134-08-2026

6.1 **Mandat au Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Boulanger et résolu:

- **QUE** le conseil municipal mandate le Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC de La Matapédia afin d'élaborer un règlement visant à encadrer l'implantation et l'exploitation des moulins à scie dans les zones urbaines du territoire de la Municipalité de Saint-Cléophas.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

7. DÉVELOPPEMENT

135-08-2026

7.1 **Bilan de la randonnée de VTT – Camping – 20 juin 2026**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a tenu une randonnée de VTT pour le Camping Monts Notre-Dame, le 20 juin dernier, laquelle a généré les revenus et les dépenses tels que présentés à la page suivante;

Revenus:	474.75\$
Dépenses:	<u>194.74\$</u>
Profit net:	280.01\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu que le conseil municipal de Saint-Cléophas accepte le bilan de la randonnée de VTT, tel que présenté.

Adoptée à la majorité des conseillers municipaux présents

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

7.2 La fête familiale prévue au camping le 22 août prochain est annulée.

8. EAU POTABLE ET EAUX USÉES

8.1 CONSOMMATION D'EAU POTABLE – JUILLET 2026
 862 litres/jour/résidence en moyenne
 0.86 m³/jour/résidence en moyenne

136-08-2026

8.2 **Adoption de la démarche de gestion des actifs municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cléophas reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité de Saint-Cléophas et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cléophas a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaine et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE:

- **LA** municipalité s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- **LA** municipalité s'engage à transmettre, au Ministère au plus tard le 31 mai 2027 le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;
- **LE** Conseil municipal approuve le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

137-08-2026

8.3 Acceptation de la soumission de CM Clôtures inc.

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite procéder à l'installation d'une clôture galvanisée de type maille de chaîne autour du site de la station de pompage;

CONSIDÉRANT la soumission no 202608055 présentée par CM Clôtures inc.;

CONSIDÉRANT que ce contrat peut être accordé de gré à gré conformément aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'au Règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par madame Nadine Gagné et résolu:

- **QUE** le conseil municipal accepte la soumission de CM Clôtures inc., au montant de 44 064,65 \$ avant taxes, conformément aux travaux et aux conditions décrits dans ladite soumission;
- **QUE** cette dépense soit financée à même le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028);
- **QUE** la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

138-08-2026

8.4 Mandat au service de génie de la MRC de La Matapédia Bilan de l'eau

CONSIDÉRANT que les données recueillies dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au MAMH sur l'usage de l'eau potable au Québec;

CONSIDÉRANT que la production de la SQEEP est une étape essentielle pour mesurer l'utilisation de l'eau potable au sein de notre municipalité et est un critère d'éco-conditionnalité pour soumettre une demande d'aide financière au MAMH;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu que la Municipalité de Saint-Cléophas:

- **MANDATE** le Service de génie de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer la SQEEP de la Municipalité, et ce, jusqu'en 2027;
- **COMPLÉTE** le formulaire sur l'usage de l'eau, audit de l'eau (AWWA), besoin d'investissement (BI) et importation des données;
- **ASSUME** les honoraires professionnels du Service du génie de la MRC;
- **AUTORISE** la direction générale à participer et à transmettre les informations nécessaires à la confection de la SQEEP et à signer les documents nécessaires à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

MENTION AU PROCÈS-VERBAL

8.5 Dépôt d'une lettre de démission

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil la lettre de démission de monsieur Nelson Sirois de ses fonctions d'opérateur en eau potable et en eaux usées. Cette démission prend effet le jour même de son dépôt. M. Sirois reste disponible pour les trois prochains mois.

139-08-2026

Ouverture du poste d'opérateur en eau potable et eaux usées **Processus d'embauche**

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Nelson Sirois de ses fonctions d'opérateur en eau potable et en eaux usées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Bruno Gauvin et résolu:

- **QUE** le conseil municipal mandate la directrice générale et greffière-trésorière, madame Katie St-Pierre, pour procéder à l'ouverture du poste d'opérateur en eau potable et en eaux usées et pour réaliser l'ensemble du processus de recrutement et d'embauche nécessaire afin de pourvoir ce poste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

9. RAPPORT DES ÉLUS

Les conseillères et les conseillers rendent compte de leurs dossiers respectifs. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

10. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

✓ Lundi, 14 septembre 2026, à 19h30

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes à la réunion qui souhaitent poser des questions ont obtenu la parole. Le maire, la directrice générale ainsi que les membres du conseil, selon le cas, ont répondu du mieux de leur connaissance. Aucun suivi ne nécessite l'adoption d'une résolution.

12. LEVÉE DE LA RÉUNION

140-08-2026

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, IL EST PROPOSÉ par madame Jacinthe Gauvin et résolu que la séance soit levée à vingt heures cinq minutes (20h05).

Adoptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents

Jean-Paul Bélanger

Katie St-Pierre

Maire

Directrice générale et greff-trés.